

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 6 octobre 2011 -

Présents : 20 conseillers

Absents : GARREC Marcel (procuration LAURENT Léa), FLOCH Marianne RIVIERE Yvonne.

Secrétaire de séance : LE FLOCH Jean-Yves.

1/ Attribution des marchés pour les travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame de Tréminou :

Entreprises attributaires	Montant H.T. du marché
Lot n° 1 : gros-œuvre et pierre de taille ART – 22170 PLELO	Montant H.T. : 29.666,52 €
Lot n° 2 : traitement des murs et des bois SANTE-BOIS – 29801 BREST	Montant H.T. : 9.950,00 €
Lot n° 3 : charpente bois C.C.A. – 22260 RUNAN PONTRIEUX	Montant H.T. : 103.656,38 €
Lot n° 4 : couverture ardoises S.A.R.L. OUVRANS – 29700 PLUGUFFAN	Montant H.T. : 25.492,26 €
Lot n° 5 : polychromie ARTHEMA Restauration – 44170 ABBARETZ	Montant H.T. : 21.340,00 €

2/ Délibération portant dénomination officielle de voies (abstention de Madame SCAON Marie-Pierre) :

- au lieu-dit Ti-Lapin : **Impasse Ti Lapin**
- au lieu-dit Poulcaradec :
 - 1/ **Poulc'haradeg**
 - 2/ **Impasse Poulc'haradeg**
 - 3/ **Hent Poulc'haradeg**
- au lieu-dit Lagad-Yar : **Straed Lagad-Yar**
- au lieu-dit Kermathéano : **Impasse de Kerigou**

3/ Délibération portant attribution d'aides aux ravalements de façades :

NOM – Prénom	Adresse	Dépense subventionnable	Subvention commune
BARGAIN Françoise	Kersivy	2.953,26 €	147,66 €
BOSSER Roger	Mejou an Ilis	4.218,31 €	210,91 €
MONFORT Jean-Claude	40, rue Ti Kêr	4.151,69 €	207,58 €
VERMARD René	Kerloch Huella	4.575,00 €	228,75 €
PERRUCHOT Jacques	Poulelest	4.575,00 €	228,75 €
FROEHLICH Michaël	Ti Prat – Beuzec	4.475,31 €	223,77 €
BOURSIER Gilbert	35, Trémillec	3.111,19 €	155,55 €
LE FAOU Rémi	Langériguen	4.575,00 €	228,75 €
NICOLAS Maurice	Ti Glaz – Beuzec	4.575,00 €	228,75 €
GUIRRIEC Joséphine	23, rue de Kerven Vian	4.575,00 €	228,75 €
BOENNEC Roger	Kersivy	1.856,14 €	92,80 €

4/ Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel communal à effet du 15 octobre 2011 par création du grade d'avancement d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (avis favorable de la C.A.P. du 23 septembre 2011).

5/ Discussion et vote à l'unanimité :

- Du maintien du taux de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2012, soit 1,80 € par mètre cube d'eau consommée et 42 € l'abonnement.
- Du montant de la redevance d'assainissement non collectif par le contrôle d'une installation ancienne, soit 75 euros.
- De la participation pour raccordement au réseau collectif d'assainissement d'une construction ancienne, soit 850 euros.

6/ Approbation à l'unanimité du projet de convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes du pays bigouden sud pour la réalisation et le financement d'ouvrages d'éclairage public à Pendreff.

7/ Délibération portant affectation au budget du C.C.A.S. du logement d'accueil d'urgence sis route de Saint-Jean Trolimon.

8/ Discussion et vote sur l'évolution des compétences de la communauté de communes du pays bigouden sud :

- Approbation à l'unanimité du bloc « AMENAGEMENT DE L'ESPACE ».
- Approbation à l'unanimité du bloc « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ».
- Approbation à l'unanimité du bloc « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ».
- Approbation partielle du bloc « POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE », à l'exclusion des deux propositions suivantes :
 - mise en place et gestion d'un réseau de transports collectifs et d'équipements accessoires d'intérêt communautaire en complément du réseau armature départemental,
 - participation au développement de l'intermodalité en matière de transports.
- Approbation à l'unanimité du bloc « CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIFS ».
- Approbation partielle du bloc « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE », à l'exclusion des deux propositions suivantes :
 - en faveur des personnes âgées : C.L.I.C., service de repas à domicile,
 - information des jeunes : P.I.J. itinérant, coordination, prévention et animation des partenaires jeunesse.

- Approbation à l'unanimité du bloc « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ».

9/ Discussion et vote à l'unanimité :

- Du reversement d'une subvention de 125 euros à l'association « Lire à Plomeur » pour la participation de la bibliothèque à la 11^{ème} édition du mois du film documentaire.
- De la prise en charge des frais de mission réels des élus à l'occasion du congrès des maires.
- De la participation à l'achat de fournitures scolaires à concurrence de 100 euros dans le cadre du trophée « Roses des sables ».
- De la délibération modificative au budget général : inscription de 3.300 euros au chapitre 041 (opérations patrimoniales) : en dépenses à l'article 2315 (travaux), en recettes à l'article 238 (remboursement d'avance).
- D'attribution de subventions exceptionnelles :
 - Les Gars de Plomeur pour la fête de l'été – soirée du 10 août 2011, M. LE FLOCH Jean-Yves n'ayant pas pris part au vote : 440 euros.
 - Le Centre d'Education Canin pour la soirée marine du 3 août 2011 : 376 euros.
 - Le Comité d'Animation pour l'organisation d'un concert le 20 août 2011 : 250 euros.
 - L'AFIDESA dans le cadre de l'opération « bol de riz » : 258 euros.
 - Skol an Tan : 200 euros.
- Décision de poursuivre les travaux dans le cadre du marché à commandes conclu le 26 mars 2009 avec la SAS LE PAPE – Plomelin. Le montant limite est fixé à 190.000,00 euros, et uniquement pour l'année 2011.

10/ Adoption d'un vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Communication du rapport annuel du délégataire du service assainissement collectif (S.A.U.R.).

VU pour être affiché le 14 octobre 2011 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT